



# DECISION DU MAIRE

n° 2026/024/2576

**Objet : Contrat de service de maintenance, réparation et remplacement des bouches et poteaux incendie**

**MAIRIE DE CABRIES**  
Hôtel de Ville  
Place Ange Estève  
13 480 CABRIES  
Tel : 04.42.28.14.00  
Mail : maire@cabries.fr

**Le maire de la commune de Cabriès**

- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;
- Vu** le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 2122-1-4 ;
- Vu** la délibération n° 2020/039 du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire, notamment son 4° ;
- Vu** le projet de contrat de maintenance entre la Société des Eaux de Marseille et la commune de Cabriès en vue de la réalisation de prestations de maintenance, réparation et remplacement des bouches et poteaux incendie de la commune ;

**DECIDE**  
**en exécution des pouvoirs délégués susvisés,**

**ARTICLE 1 :** De signer le contrat n°25021 relatif à la maintenance réparation et remplacement des bouches et poteaux incendie avec la Société des Eaux de Marseille représentée par son Directeur commercial sise 78 boulevard Lazer CS 90321, 13010 Marseille, conclu pour une durée d'un an et pour un montant maximal de 39 000 euros HT.

**ARTICLE 2 :** Les dépenses afférentes seront prélevées au budget du présent exercice et éventuellement des exercices ultérieurs, aux crédits prévus à cet effet.

**ARTICLE 3 :** La présente décision sera notifiée à la Société des Eaux de Marseille et publiée ; ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, représentant de l'État.

**ARTICLE 4 :** Le directeur général des services est chargé de veiller à l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 5 :** La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Cabriès, le 9 février 2026

**Le Maire,**  
**Amapola VENTRON**



Accuse de réception en préfecture  
01321130019920260209-DEC\_2026\_024-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2026  
Date de réception préfecture : 19/03/2026